Image not found or type unknown

Ramener ses parents en france avec un certificat de residence alg

Par **scybal**, le **02/03/2009** à **13:23**

bonjour avant toute chose je vous remercie pour vos réponses juridiques qui nous permet de mieux voir dans ce monde obscure des lois .voila je voulais savoir svp si je peut rameenr mes parents avec un certificat de residence algerien (d'un an) mention salarié .: je suis donc en CDI , un bon salaire locataire d'un T2 de 40 m2 , célibataire ,et possedant un titre de sejour salarié d'un an , est ce que je peut faire un regroupement familial ou autre chose pour faire venir mon pere ou ma mere pour une durée de 6 à 12 mois ?
je vous remercie d'avance pour vos reponses !!

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2009** à **17:58**

Bonjour

non la procédure de regroupement familiale n'est pas ouverte pour les parents du demandeur.

Vos parents peuvent demander un visa court séjour valable moins de 3 mois.

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés